

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3833

11 décembre 2014

SOMMAIRE

Almar S.à r.l.	183944	Hamburg, Jungfernstieg 16-20 Beteiligung A S.à r.l.	183944
Alpha Fund Management S.à r.l.	183942	HellermannTyton Alpha S.à r.l.	183944
Altice Content S.à r.l.	183942	Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l.	183945
Am Kannerbuttek S.à r.l.	183938	HIPEP VI-Holdings I S.à r.l.	183945
An der Flebour S.A.	183938	Hispakol S.A.	183945
Andrews S.à r.l.	183939	Ingersoll-Rand Lux Roza	183979
Argoe S.à r.l.	183939	Jacaranda S.à r.l., SPF	183958
Arsenic S.A.	183938	Mir-Hellefen a.s.b.l.	183947
Bernhard Jacob Lux	183938	Peaksid Postit GP S.à r.l.	183954
BHPE S.à r.l.	183938	Real Estate Property Management	183941
Bonacapital Family Office S.A.	183946	Residenz Berdorf Immobilien A.G.	183941
Bonacapital S.A.	183946	Resort Investment S.A., société de gestion de patrimoine familial	183939
Cloud Managed Data	183939	Rhone Properties S.à r.l.	183940
East Med Holdings S.A.	183943	Rialto SCS Manager S.à r.l.	183967
Électro-Watt SA	183941	Rina Re S.A.	183940
Emanuel S.A.	183984	Sagittarius Acquisition S.à r.l.	183984
Euroridge Capital Partners CAT 2 S.à r.l.	183943	Scala IRP Capital Partners	183941
Garganey Sàrl	183943	Seven Q Group S.A.	183940
GDT Lux S.à r.l.	183943	Skiron S.à r.l.	183982
GDT Lux S.à r.l.	183946	UP Luxembourg Holdings	183949
Green Southeast Europe Investments S.A.	183946	VI Participations S.A., SPF	183942
Gripinvest	183944	Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l.	183942
Grupo Wal-Mart S.à r.l.	183946		

Am Kannerbuttek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 13, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 22.432.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014188072/10.

(140210964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Arsenic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9231 Diekirch, 8, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 96.006.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014188084/10.

(140210797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

An der Flebour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 100.317.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2014188073/11.

(140210774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Bernhard Jacob Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3855 Schifflange, 84A, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 110.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014188118/11.

(140210719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

BHPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014188119/12.

(140211092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Cloud Managed Data, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.240.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014188161/12.

(140210556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Andrews S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014188074/13.

(140210916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Argoe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 150.762.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014188082/14.

(140211251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Resort Investment S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 70.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Pour: RESORT INVESTMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2014188570/15.

(140210986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Rina Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 184.496.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 10 novembre 2014

Première résolution

Démission de M. Massimo VOLTA à effet du 10 novembre 2014.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateur:

Mademoiselle Antonella SALERNO, Catégorie A, domiciliée 17, Route d'Esch L-1470 Luxembourg
son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Rina Re S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014187870/17.

(140209856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Rhone Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 129.592.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 septembre 2014, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Rhone Properties S.à r.l.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014187867/18.

(140210274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Seven Q Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 133.783.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 1284/14 du 20 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société SEVEN Q GROUP S.A. en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 11 décembre 2014.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2014187906/19.

(140209818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Électro-Watt SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange.

R.C.S. Luxembourg B 71.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188034/9.

(140210687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Scala IRP Capital Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 92-2B, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 144.614.

hiermit lege ich mein Mandat als Geschäftsführer der SCALA IRP Capital Partners S.à r.l., Rue du Kiem 92° 2B, L-1857 Luxembourg, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter Nummer B144614. fristlos nieder.

Luxembourg, den 26.03.2014.

Dr. Ignace Van Meenen.

Référence de publication: 2014187904/11.

(140210465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Real Estate Property Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.097.

Extrait de la résolution prise par l'administrateur unique du 25 novembre 2014

Transfert du siège social de la société du 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg au 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour REAL ESTATE PROPERTY MANAGEMENT S.A.

L'administrateur unique

Référence de publication: 2014187872/14.

(140209717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Residenz Berdorf Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 134.263.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 1283/14 du 20 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société anonyme RESIDENZ BERDORF IMMOBILIEN A.G. en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 11 décembre 2014.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2014187866/20.

(140209819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Alpha Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188047/10.

(140211278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Altice Content S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.647.

Les comptes annuels pour la période du 10 septembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188048/10.

(140210699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

VI Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.131.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 25/11/2014.

Résolution:

Le conseil coopte Mme Sarah Lobo, avec adresse professionnelle au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur, en remplacement de Mme Sonia Laraba, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25/11/2014.

Référence de publication: 2014187995/14.

(140209776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.687.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 29 octobre 2014 que:

- Madame Lisa Wadlin a démissionné de son mandat de gérante A de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014.

- Il est décidé de nommer en remplacement de Madame Lisa Wadlin, Monsieur Kenneth Goldberg, né le 21 juillet 1963 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 702 S.W. 8th Street, Bentonville, AR 72716, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant A de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Kenneth Goldberg, comme gérant A de la Société;

- Stéphane Reul, comme gérant B de la Société; et

- Antoine Berckmans, comme gérant B de la Société.

Le 26 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014187999/20.

(140210204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

East Med Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 28.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188249/9.

(140210691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Euroridge Capital Partners CAT 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188245/10.

(140210907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Garganey Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.983.

Les comptes annuels modifiés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cette version remplace la version des comptes annuels au 31.12.2012 précédemment déposés au Registre du Commerce de Luxembourg sous la référence L140207059.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant Unique

Référence de publication: 2014188300/16.

(140210706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

GDT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 131.106.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La clôture de la liquidation de la Société a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 21 novembre 2014. La Société a donc cessé d'exister à partir de ce jour, le 21 novembre 2014.

Les livres et les documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de 5 ans au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Halsey S.à.r.l.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2014187598/19.

(140210339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Almar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014188044/9.
(140210930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Gripinvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 188.430.

Les statuts coordonnés au 5 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014187607/11.
(140210411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Hamburg, Jungfernstieg 16-20 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 178.328.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 15. Januar 2014

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 15. Januar 2014 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier (Deutschland) wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Bernhard Jost, geboren am 07. Oktober 1973 in Gramsbach (Österreich), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 15. Januar 2014 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.

Référence de publication: 2014187611/15.
(140209735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

HellermannTyton Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 116.359.050,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.627.

Par résolutions signées en date du 11 novembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Nomination d'Emilie Morette, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. Acceptation de la démission de Fabian Sires, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat;
4. Acceptation de la démission d'Alexis Roux, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2014.
Référence de publication: 2014187612/19.
(140210521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

HIPEP VI-Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2522 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.097.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 31 octobre 2014 que:

1. La démission de Mr Philippe SALPETIER, en tant que gérant de catégorie B, avec effet immédiat, a été acceptée.
2. Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187631/17.

(140209706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Hispakol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.386.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 novembre 2014.

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Hassane DIABATE de son mandat de commissaire aux comptes.
2. L'Assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes, la société TOP EDGE MANAGEMENT SERVICES CORP., une société anonyme de droit bélizien ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, Office 1, P.O. Box 2522, Belize City, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Belize sous le numéro No. 131.068.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2014187633/18.

(140209810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 130.197,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.564.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 31 octobre 2014:

1. La démission de Monsieur Philippe SALPETIER gérant de classe B a été acceptée avec effet au 31 octobre 2014.
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de classe B, avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

- Madame Corine CHATY, née le 20 mai 1970 à Metz, France et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187621/19.

(140210498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

**Bonacapital Family Office S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Bonacapital S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 97.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188107/9.

(140210906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Green Southeast Europe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 185.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014187593/11.

(140210267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

GDT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 131.106.

L'associé unique de la Société, Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, a transféré son siège social qui est désormais au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014187597/12.

(140209475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Grupo Wal-Mart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.470.

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société en date du 29 octobre 2014 que:

- Madame Lisa Wadlin a démissionné de son mandat de membre de catégorie "A" de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014.

- Il est décidé de nommer en remplacement de Madame Lisa Wadlin, Monsieur Kenneth Goldberg, né le 21 juillet 1963 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 702 S.W. 8th Street, Bentonville, AR 72716, Etats-Unis d'Amérique, comme membre de catégorie "A" de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Kenneth Goldberg, comme membre de catégorie "A" de la Société;
- Stéphane Reul, comme membre de catégorie "B" de la Société; et
- Antoine Berckmans, comme membre de catégorie "B" de la Société.

Le 26 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014187594/22.

(140210208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Mir-Hellefen a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3515 Dudelange, 155, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg F 10.178.

STATUTS

Entre les soussignées:

1. Mme. Représenté par: Hemmen Cecile profession: députée - Mairie
domicile: 6, rue des Champs L - 5762 Hassel
nationalité: Luxembourgeoise
 2. Mr. Représenté par: Neumann Gilbert profession: Directeur du Centre national Sportif et Culturel d'Coque
domicile: 4, Beschwee L - 5243 Sandweiler
nationalité: Luxembourgeoise
 3. Mme. Représenté par: Funck Monique profession retraité
domicile: 148 rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette
nationalité: Luxembourgeoise
 4. Mme. Représentée par: Steffes Jessica profession: GPS Process & Systems Group Lead Manager
domicile: 2, zum Wallgraben D - 54298 Welschbillig
nationalité: Allemande
 5. Mr. Représenté par: Bintener Steve, Profession Responsable Informatique,
domicile: 54, Moselstrasse D-54439 Dilmar
nationalité: Luxembourgeoise
 6. Mr. Représenté par: Bintener Benjamin, profession: Field Engineer
domicile: 36, rue des Hêtres L -7303 Steinsel
nationalité: Luxembourgeoise
 7. Mr. Représenté par: Knuppertz Henri, profession Délégué commercial
domicile 65, rue Principale L-8376 Kahler
nationalité: Luxembourgeoise
 8. Mr. Représenté par: Grisé Fabrice, profession Responsable Finances,
domicile 6, rue Charly Gaul L-4058 Esch-sur-Alzette
nationalité: Française
 9. Mr. Représenté par: Maxwell Michael, profession S. Courtier en Assurance
domicile 22, rue des Etats - Unis L -1477 Luxembourg
nationalité: Luxembourgeoise
- et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre 1^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Mir -Hellefen a.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet et pour mission soutenir des actions sociales dans différent domaines y compris le domaine du handicap.

Art. 3. L'association a son siège social à L -3515 Dudelange 155, rue de la Libération. Le siège social d'administration peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand - Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres.

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association Mir - Hellefen

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Le maximum est de neuf.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans un délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatée par le conseil d'administration, ou à un comportement inadapté envers les associations que nous soutenons.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés

Titre 4. Assemblée générale.

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. En cas de vote égal la voix du président votent double.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Sont réservés à la compétence de l'assemblée générale:

- 1) la modification des statuts et le prononcé de la dissolution de l'association en se conformant aux dispositions légales en la matière;
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs;
- 3) l'approbation annuelle des budgets et des comptes;
- 4) l'exercice de tous autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts;
- 5) la dissolution de l'association.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1 an à l'exception du président 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration président et secrétaire respectivement Trésorier engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations.

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes.

Art. 18. Le conseil d'administration établit les comptes des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Doivent être élu par l'assemblée générale 2 réviseurs de caisses.

Titre 8. Modifications des statuts.

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation.

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Divers

Art. 23. L'année sociale débute le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice commence le dix-neuf novembre 2014 et se termine 31.12.2014.

Titre 11. Dispositions finales.

Art. 24. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2014185058/127.

(140208045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

UP Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 162.765.

In the year two thousand and fourteen,

On the twenty-first day of October,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

"ULTRA PETROLEUM CORP.", a corporation existing under Canadian laws, having its registered office at Suite 300, 204 Black Street, Whitehorse, Yukon, Y1A 2M9, registered with the Yukon Trade Register under number 27812,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

by virtue of a proxy given under private seal on 13 October 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

1. "ULTRA PETROLEUM CORP", prenamed, is the sole shareholder of "UP LUXEMBOURG HOLDINGS", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, incorporated by deed of the undersigned notary on 18 July 2011, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 162765, published in the Mémorial C number 2474 dated 13 October 2011, lastly amended by a deed of the undersigned notary dated 12 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 838 of 2 April 2014.

2. The sole shareholder, represented as stated here above, takes the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder decides to decrease the share capital by an amount of USD 534,758,500.- (five hundred thirty four million seven hundred and fifty eight thousand five hundred United States Dollars), representing 53,475,850 (fifty three million four hundred and seventy five thousand eight hundred and fifty) class A mandatorily redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), with a par value of USD 10,- (ten United States Dollars) each, to be allocated to an MRPS A Share Premium Account in an amount of USD 533,685,461.06 (five hundred thirty three million six hundred and eighty

five thousand four hundred and sixty one United States Dollars and six cents), so as to reduce the share capital from its current amount of USD 535,745,000.- (five hundred thirty five million seven hundred and forty five thousand United States Dollars) to an amount of USD 986,500.- (nine hundred eighty six million thousand five hundred United States Dollars), divided into (i) 2,000 (two thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) 96,650 (ninety six thousand six hundred and fifty) class A mandatorily redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), with a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) each, having the rights described in the articles of incorporation of the Company.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of USD 1,533,500.- (one million five hundred and thirty three thousand four hundred and ninety United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 986,500.- (nine hundred eighty six million thousand five hundred United States Dollars) to an amount of USD 2,520,000.- (two million five hundred and twenty thousand United States Dollars), by creating and issuing 153,350 (one hundred and fifty three thousand three hundred and fifty) class B mandatorily redeemable preferred shares (the "Class B MRPS"), with a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) each.

Third resolution

The sole shareholder decides to create and allocate a Share Premium Account for ordinary shares in an amount of USD 2,525,560.- (two million five hundred and twenty five thousand five hundred and sixty United States Dollars).

Fourth resolution

The sole shareholder decides to create and allocate an MRPS B Share Premium Account in an amount of USD 846,763,978.94 (eight hundred and forty six million seven hundred and sixty three thousand nine hundred and seventy eight United States Dollars and ninety four cents).

Fifth resolution

Thereupon, now appears Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney in fact of the Sole Shareholder;

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, to the Share Premium Account for ordinary shares, Class B MRPS and MRPS B Share Premium by a contribution in cash for an amount of USD 850,000,000.- (eight hundred fifty million United States Dollars), so that such amount is already at the free disposal of the Company, as acknowledged by the sole shareholder.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to allocate an amount of USD 250,000.- (two hundred and fifty thousand United States Dollars) to the legal reserve of the Company.

Seventh resolution

The sole shareholder decides to increase the amount of the authorized share capital of the Company by an amount of USD 2,000,000,000.- (two billion United States Dollars) so as to raise from its current amount of USD 1,000,000,000.- (one billion United States Dollars) to an amount of USD 3,000,000,000.- (three billion United States Dollars), divided into 100,000,000 (one hundred million) Class A MRPS with a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) each, and 200,000,000.- (two hundred million) Class B MRPS with a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) each.

Eighth resolution

Further to the afore mentioned resolutions, the sole shareholder, represented as stated here above, decides to amend Articles 7, 7.1, 10.3 and 21.2 of the Company's Articles of Association in order to reflect the above changes and give them the following wording:

« **Art. 7.** The Company's share capital is set at USD 2,520,000.- (two million five hundred and twenty thousand United States Dollars) consisting of (i) 2,000 (two thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) 96,650 (ninety six thousand six hundred and fifty) class A mandatorily redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), and (iii) 153,350 (one hundred and fifty three thousand three hundred and fifty) class B mandatorily redeemable preferred shares (the "Class B MRPS"), all in registered form with a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) each, subscribed and fully paid up.

The Class A MRPS collectively with the Class B MRPS are hereafter referred to as the "MRPS"; the MRPS collectively with the Ordinary Shares are hereafter referred to as the "Shares".

The Company shall maintain a share premium account for the MRPS or, as applicable each class of MRPS, (a "MRPS Premium Account"), and book in such account, in United States Dollars, the amount or value of any premium paid on the relevant MRPS, any additional capital surplus contributed by the holders of such MRPS to the Company, and of any amount allocated to such MRPS Premium Account in accordance with the Articles.

Accordingly, the accounts of the Company shall at any time maintain a distinct MRPS Premium Account for each class of MRPS, expressed in United States Dollars.

Any MRPS Premium Account shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated equally and only to all outstanding MRPS or, as applicable to all outstanding MRPS of the relevant tranche, from time to time, except for the amounts that have been allocated to the legal reserve of the Company and to the special reserve account of the MRPS according to article 49-8 of the Law.”

“ **7.1.** The authorized share capital of the Company is set at USD 3,000,000,000.- (three billion United States Dollars), represented by 100,000,000 (one hundred million) Class A MRPS with a nominal value of USD 10.- (ten United States Dollars) each and 200,000,000 (two hundred million) Class B MRPS with a nominal value of USD 10.- (ten United States Dollars) each.”

“ **10.3.** Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the Shareholders, the redemption price of each MRPS shall be equal to (a) the aggregated nominal value of all the MRPS of the relevant class (the «Notional Capital») (b) the amount of the MRPS Premium Account (c) divided by the number of outstanding MRPS of such class at the time of the redemption, plus any accrued and unpaid dividends.”

“ **21.2.** Each Class A MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 1.00 per cent over the accounting value of the share capital represented by the Class A MRPS, which shall accrue daily from the date of issuance of the relevant MRPS and be calculated assuming a 365 or 366 day year as the case might be (the "Class A First Preferred Dividend").

Thereafter, each Class A MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Class A Second Preferred Dividend") which shall be calculated on the basis of the proceeds received or accrued by the Company from the UP Energy Note (as defined below) less (i) the amount of the Class A First Preferred Dividend and (ii) an amount being determined by the Board of Managers, in their discretion, where such Board of Managers considers it to be in the best interest of the Company, and provided, for greater certainty, that such Board of Managers comply with requirements of the applicable Law, and of these Articles, in exercising such discretion.

Each Class B MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 1.00 per cent over the accounting value of the share capital represented by the relevant MRPS, which shall accrue daily from the date of issuance of the relevant MRPS and be calculated assuming a 365 or 366 day year as the case might be (the "Class B First Preferred Dividend", and together with the Class A First Preferred Dividend, the "First Preferred Dividends").

Thereafter, each Class B MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Class B Second Preferred Dividend", and together with the Class A Second Preferred Dividend, the "Second Preferred Dividends" and together with the First Preferred Dividends, the "Preferred Dividends") which shall be calculated on the basis of the proceeds received or accrued by the Company from the New Note (as defined below) less (i) the amount of the Class B First Preferred Dividend and (ii) an amount being determined by the Board of Managers, in their discretion, where such Board of Managers considers it to be in the best interest of the Company, and provided, for greater certainty, that such Board of Managers comply with requirements of the applicable Law, and of these Articles, in exercising such discretion.

Should the general meeting of the shareholders of the Company not distribute the Preferred Dividends which should have been distributed to the MRPS Shareholder, an amount equal to such Preferred Dividend shall automatically be allocated to the MRPS Reserve Account specific to the relevant Class of MRPS to which such MRPS is a part of, such reserve remaining attached to that Class of MRPS.

“The UP Energy Note” means the Subordinated Promissory Note entered into between the Company as the Lender and UP ENERGY CORPORATION, a Nevada corporation as the Borrower on 14 July 2011, or at a later date, in an amount of up to USD 1,000,000,000.- (one billion United States Dollars).

“The New Note” means the Subordinated Promissory Note entered into between the Company as the lender and UP ENERGY CORPORATION, a Nevada corporation as the borrower on 25th September 2014, or a later date, in an amount of up to USD 2,000,000,000.- (two billion United State Dollars).”

Costs:

The costs, disbursements and charges, in any form whatsoever incurred by the Company or to be settled by the Company due to the present deed, approximately amount to 7,000.- Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surnames, names, civil status and residence, the members of the board of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the french translation

L’an deux mille quatorze,

Le vingt-et-un octobre

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

A comparu:

"ULTRA PETROLEUM CORP", société anonyme de droit canadien, avec siège social à Suite 300, 204 Black Street Whitehorse, Yukon Y1A 2M9, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Yukon sous le numéro 27812,

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 13 octobre 2014,

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. "ULTRA PETROLEUM CORP", prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée "UP LUXEMBOURG HOLDINGS", ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2474 en date du 13 octobre 2011, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 162765. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le notaire instrumentaire en date du 12 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 838 en date du 2 avril 2014.

2. L'associée unique, représentée comme dit, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de réduire le montant du capital social d'un montant de USD 534.758.500,- (cinq cent trente-quatre millions sept cent cinquante-huit mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 53,475,850 (cinquante-trois millions quatre cent soixante-quinze mille huit cent cinquante) actions préférentielles rachetables de catégorie A (l'«Action Préférentielle A»), d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, devant être affectés à un Compte de Prime d'Emission relative aux Actions Préférentielles A, pour un montant de USD 533.685.461,06 (cinq cent trente-trois millions six cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante et un dollars des Etats-Unis d'Amérique et six cents), pour le porter de son montant actuel de USD 535.745.000,- (cinq cent trente-cinq millions sept cent quarante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 986.500,- (neuf cent quatre-vingt-six mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par (i) 2.000 (deux mille) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), (ii) 96.650 (quatre-vingt-seize mille six cent cinquante) actions préférentielles rachetables de catégorie A (l'«Action Préférentielle A»), d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ayant les droits décrits dans les statuts.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de USD 1.533.500,- (un million cinq cent trente-trois mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), pour le porter de son montant actuel de USD 986.500,- (neuf cent quatre-vingt-six mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 2.520.000,- (deux millions cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), par la création et l'émission de 153.350 (cent cinquante-trois mille trois cent cinquante) actions préférentielles rachetables de catégorie B (l'«Action Préférentielle B»), d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Troisième résolution

L'associée unique décide créer et d'émettre un Compte de Prime d'Emission relative aux actions ordinaires d'un montant de USD 2.525.560,- (deux millions cinq cent vingt-cinq mille cinq cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Quatrième résolution

L'associée unique décide de créer et d'émettre un Compte de Prime d'Emission relative aux actions préférentielles rachetables de catégorie B d'un montant de USD 846.763.978,94 (huit cent quarante-six millions sept cent soixante-trois mille neuf cent soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quatorze cents).

Cinquième résolution

Est ensuite intervenu Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'associée unique, précitée.

Laquelle comparante a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'associée, à la Prime d'Emission relative aux actions ordinaires, aux actions préférentielles rachetables de catégorie B et à la Prime d'Emission relative aux actions préférentielles rachetables de catégorie B, moyennant un apport en espèces de USD 850.000.000,- (huit cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce que l'associée reconnaît.

Sixième résolution

L'associée unique décide d'affecter un montant de USD 250.000.- (deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à la réserve légale de la Société.

Septième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le montant du capital autorisé de la Société d'un montant de USD 2.000.000.000.- (deux milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel de USD 1.000.000.000.- (un milliard de dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 3.000.000.000.- (trois milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 100.000.000.- (cent millions) d'Actions Préférentielles A, d'une valeur nominale de USD 10.- (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et de 200.000.000.- (deux cent millions) d'Actions Préférentielles A, d'une valeur nominale de USD 10.- (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Huitième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associée unique, par son représentant prénommé, décide de modifier les articles 7, 7.1, 10.3 et 21.2 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à USD 2.520.000.- (deux millions cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par (i) 2.000 (deux mille) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), (ii) 96.650 (quatre-vingt-seize mille six cent cinquante) actions préférentielles rachetables de catégorie A (l'«Action Préférentielle A») et (iii) 153.350 (cent cinquante-trois mille trois cent cinquante) actions préférentielles rachetables de catégorie B (l'«Action Préférentielle B»), toutes enregistrées avec une valeur nominale de USD 10.- (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, souscrites et entièrement payées.

Les Actions Préférentielles A et les Actions Préférentielles B sont conjointement référencées comme les "Actions Préférentielles"; les Actions Préférentielles et les Actions Ordinaires sont conjointement référencées comme les «Actions».

La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour les Actions Préférentielles ou, le cas échéant, pour chaque catégorie d'Actions Préférentielles, (un «Compte de Prime d'Emission des Actions Préférentielles»), et inscrira dans ce compte, en dollars des Etats-Unis d'Amérique, le montant ou la valeur de toute prime payée correspondant à l'Action Préférentielle pertinente, tout apport supplémentaire versé à la Société par les détenteurs de telles Actions Préférentielles, et tout montant affecté à ce Compte de Prime d'Emission des Actions Préférentielles conformément aux Statuts.

En conséquence de ce qui précède, les comptes de la Société doivent à tout moment maintenir un Compte de Prime d'Emission des Actions Préférentielles distinct pour chaque catégorie d'Actions Préférentielles, exprimé en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Chaque Compte de Prime d'Emission des Actions Préférentielles doit être remboursé, distribué, converti ou payé de quelque manière que ce soit, ou affecté équitablement et uniquement aux Actions Préférentielles émises restantes, ou le cas échéant à chaque tranche d'Actions Préférentielles restante de la catégorie pertinente, de temps en temps, à l'exception des montants affectés au compte de réserve légale de la Société ou au compte de réserve spéciale des Actions Préférentielles conformément à l'article 49-8 de la Loi.»

« **7.1.** Le capital autorisé de la Société est fixé à USD 3.000.000.000.- (trois milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 100.000.000 (cent millions) d'Actions Préférentielles A d'une valeur nominale de USD 10.- (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et 200.000.000 (deux cents millions) d'Actions Préférentielles B d'une valeur nominale de USD 10.- (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

« **10.3.** A moins que n'en disposent autrement (i) les Statuts ou (ii) un accord écrit entériné entre la Société et les Associés, le prix de rachat de chaque Action Préférentielle sera égal (a) à la valeur nominale cumulée de toutes les Actions Préférentielles de catégorie correspondante (le «Capital Notionnel») (b) au montant du Compte de Prime d'Emission des Actions Préférentielles (c) divisé par le nombre d'Actions Préférentielles restantes dans telle catégorie au jour du rachat, plus tout dividende couru ou non versé.»

« **21.2.** Chaque Action Préférentielle A donne droit à son détenteur à un dividende préférentiel et cumulatif au taux annuel de 1,00% par rapport à la valeur comptable du capital social représenté par les Actions Préférentielles A, qui s'accumulera chaque jour à partir de la date d'émission des Actions Préférentielles concernées et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours, ou 366 jours le cas échéant (le «Premier Dividende Préférentiel de catégorie A»)»

Par la suite, chaque Action Préférentielle A donne droit à son détenteur à un second dividende préférentiel et cumulatif (le «Deuxième Dividende Préférentiel de catégorie A») qui sera calculé sur base des revenus reçus ou courus par la Société en relation avec la Note UP Energy (définie ci-dessous) moins (i) le montant du Premier Dividende Préférentiel de catégorie A et (ii) un montant qui sera déterminé par le Conseil de Gérance, qui en décidera, de manière discrétionnaire, dans le meilleur intérêt de la Société, dès lors que le Conseil de Gérance respecte les dispositions de la Loi et des Statuts dans l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire.

Chaque Action Préférentielle B donne droit à son détenteur à un dividende préférentiel et cumulatif au taux annuel de 1,00% par rapport à la valeur comptable du capital social représenté par les Actions Préférentielles B, qui s'accumulera chaque jour à partir de la date d'émission des Actions Préférentielles et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours, ou 366 jours le cas échéant (le «Premier Dividende Préférentiel de catégorie B») et ensemble avec les Premiers Dividendes Préférentiels de catégorie A, les «Dividendes Préférentiels de Premier Rang»).

Par la suite, chaque Action Préférentielle B donne droit à son détenteur à un second dividende préférentiel et cumulatif (le «Deuxième Dividende Préférentiel de catégorie B», et ensemble avec le Deuxième Dividende Préférentiel de catégorie A, les «Dividendes Préférentiels de Second Rang» et ensemble avec les Dividendes préférentiels de Premier Rang, les «Dividendes Préférentiels») qui sera calculé sur base des revenus reçus ou courus par la Société en relation avec la Nouvelle Note (définie ci-dessous) moins (i) le montant du Premier Dividende Préférentiel de catégorie B et (ii) un montant qui sera déterminé par le Conseil de Gérance, qui en décidera, de manière discrétionnaire, dans le meilleur intérêt de la Société, dès lors que le Conseil de Gérance respecte les dispositions de la Loi et des Statuts dans l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire.

Au cas où l'assemblée générale des Associés de la Société décide de ne pas procéder au paiement de Dividendes Préférentiels qui auraient dû être distribués aux Associés détenteurs d'Actions Préférentielles, un montant égal à ce Dividende Préférentiel sera automatiquement affecté à un Compte de Réserve d'Actions Préférentielles pour la catégorie d'Actions Préférentielles concernée, ladite réserve demeurant liée à la catégorie d'Actions Préférentielles correspondante.

«La Note UP Energy» signifie le Subordinated Promissory Note conclu entre la Société en tant que Prêteur et UP ENERGY CORPORATION, une société de droit du Nevada en tant qu'Emprunteur, en date du 14 juillet 2011, ou à toute autre date ultérieure, pour un montant maximum de USD 1.000.000.000.- (un milliard de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

«La Nouvelle Note» signifie le Subordinated Promissory Note conclu entre la Société en tant que Prêteur et UP ENERGY CORPORATION, une société de droit du Nevada en tant qu'Emprunteur, en date du 25 septembre 2014, ou à toute autre date ultérieure, pour un montant maximum de USD 2.000.000.000.- (deux milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ 7.000 euros.

Le Notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, note qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction en français; à la requête de ladite comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14394. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014185263/290.

(140208076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Peaksid Postit GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.084.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of November.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Peaksid European Holdco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B 175.893,

Here represented by Mrs Esther COCCO, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy with substitution, after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole shareholder (the “Sole Shareholder” or the “Subscriber”) of Peakside Postit GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer on 26 February 2014 (the “Company”), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”), under number 668 on 14 March 2014, registered in the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 185.084.

- that the Sole Shareholder has deliberated upon the following agenda:

Agenda

1. Waiving of notice right.

2. To remove the class of managers within the board of managers and to delete any reference in the articles of association of the Company to class A and class B.

3. To implement a new signing regime for the Company.

4. To subsequently amend article 12, alinea 1, alinea 2 and alinea 6 of the articles of association of the Company so that they shall read as follows:

Art. 12. alinea 1. “The Company will be managed by one or more managers. The manager(s) need not be shareholder (s) of the Company.”

Art. 12. alinea 2. “The manager(s) shall be appointed and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

Art. 12. alinea 6. “The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of any two managers.”

5. To subsequently amend article 13, alinea 14, alinea 15 and alinea 16 of the articles of association so that they shall read as follows:

Art. 13. alinea 14. “The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.”

Art. 13. alinea 15. “Decisions of the board of managers are adopted only if a majority of its members is present or represented and has approved these resolutions.”

Art. 13. alinea 16. “The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.”

6. To reclassify the mandate of Karol Maziukiewicz, being a class A manager, Nikhil Gupta, being a class A manager and Declan McGrath, being a class B manager, as a manager mandate without indication of class.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder further acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers this meeting as being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the articles of association of the Company to class A and class B.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to implement a new signing regime for the Company in accordance with article 12, alinea 6 as amended under resolution 4 of these minutes.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 12, alinea 1, alinea 2 and alinea 6 of the articles of association of the Company so that they shall read as follows:

Art. 12. alinea 1. “The Company will be managed by one or more managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.”

Art. 12. alinea 2. “The manager(s) shall be appointed and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

Art. 12. alinea 6. “The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of any two managers.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 13 alinea 14, alinea 15 and alinea 16 of the articles of association of the Company so that they shall read as follows:

Art. 13. alinea 14. “The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.”

Art. 13. alinea 15. “Decisions of the board of managers are adopted only if a majority of its members is present or represented and has approved these resolutions.”

Art. 13. alinea 16. “The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the mandate of Karol Maziukiewicz, being a class A manager, Nikhil Gupta, being a class A manager and of Declan McGrath, being a class B manager as a manager mandate without indication of class.

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately nine hundred fifty Euro (EUR 950.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Peaksid European Holdco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrit auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.893,

Ici représentée par Mme Esther COCCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis le notaire d'acter comme suit:

- qu'elle est l'associée unique (l'“Associé Unique” ou le “Souscripteur”) de Peaksid Postit GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer le 26 février 2014 (la “Société”), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C”), sous le numéro 668 du 14 mars 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185.084.

- que l'Associé Unique a ensuite pris les décisions conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation à la convocation préalable;
2. Supprimer les classes de gérants au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les statuts de la Société aux classe A et classe B du conseil de gérance.
3. Mettre en place un nouveau régime de signature pour la Société.
4. Modification subséquente des alinéas 1, 2 et 6 de l'article 12 des statuts de la Société de sorte qu'il aient désormais la teneur suivante:

Art. 12. alinéa 1. “La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'a pas besoin d'être actionnaire (s) de la Société”.

Art. 12. alinéa 2. "Le(s) gérant(s) est nommé et sa/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (le cas échéant). La rémunération du gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Art. 12. alinéa 6. "La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants."

5. Modifier par conséquent les alinéas 14, 15 et 16 de l'article 13 des statuts de sorte de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. alinéa 14. "Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée."

Art. 13. alinéa 15. "Les décisions du conseil de gérance ne sont adoptées que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et a approuvé ces résolutions."

Art. 13. alinéa 16. "Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans le procès-verbal, qui doivent être signés par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ces procès-verbaux sont signés par le président ou deux gérants".

6. Pour reclasser le mandat de Karol Maziukiewicz, étant un gérant de classe A, de Nikhil Gupta, gérant de classe A et de Declan McGrath, gérant de classe B, en un mandat de gérant sans indication de classe.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à la convocation préalable à la présente assemblée. L'Associé Unique indique être informé à suffisance de l'ordre du jour et considère que la présente assemblée a été dûment convoquée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Il est décidé que tous les documents présentés à la présente assemblée ont été mis à la disposition de l'Associé Unique pendant un délai suffisant lui permettant d'analyser minutieusement chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer les classes au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les statuts de la Société aux classes A et B.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide mettre en place un nouveau régime de signature pour la Société, conformément à l'article 12, alinéa 6, telle que modifiée par la quatrième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier par la suite l'article 12, alinéa 1, alinéa 2 et alinéa 6 des statuts de la Société de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

Art. 12. alinéa 1. "La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'a pas besoin d'être actionnaire (s) de la Société".

Art. 12. alinéa 2. "Le gérant(s) est nommé et son/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (le cas échéant). La rémunération du gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Art. 12. alinéa 6. "La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier par conséquent les alinéas 14, 15 et 16 de l'article 13, des statuts de la Société de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

Art. 13. alinéa 14. "Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée."

Art. 13. alinéa 15. "Les décisions du conseil de gérance sont adoptées que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et a approuvé ces résolutions."

Art. 13. alinéa 16. "Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans le procès-verbal, qui doivent être signés par le président ou deux gérants.

Tout extrait ou copie de ces procès-verbaux sont signés par le président ou deux gérants".

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser le mandat de Karol Maziukiewicz, étant un gérant de classe A, Nikhil Gupta étant un gérant de classe A et de Declan McGrath, étant un gérant de classe B en un mandat de gérant sans indication de classe. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de neuf cent cinquante Euros (EUR 950.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. COCO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14760. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185125/188.

(140208044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Jacaranda S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.057.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of August, before us, Maître Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Sisolanti Limited, a British Virgin Islands business company incorporated in the British Virgin Islands as BC No. 1579379, with registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized as a family wealth company, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Jacaranda S.à r.l., SPF" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), and by the law dated 11 May 2007 regarding the incorporation of a société de gestion de patrimoine familial, as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company, subject to the provisions of article 13.4. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets as defined in article 2 of the law of May 11, 2007 regarding the incorporation of a société de gestion de patrimoine familial.

3.2 Financial assets must be understood as (i) financial instruments pursuant to the law of August 5, 2005 concerning financial guarantee contracts and (ii) assets and cash of whatsoever kind held in accounts.

3.3 The object of the Company is also, in conformity with the law of May 11, 2007, regarding the incorporation of a société de gestion de patrimoine familial, the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies and the development of such participating interests.

3.4 The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

3.5 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds (except by way of public offer) and grant any assistance, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

3.6 The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

3.7 In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of May 11, 2007 regarding the incorporation of a société de gestion de patrimoine familial.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s). In

case of plurality of managers, the managers will form a board of managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

7.2. The managers may be dismissed at any time *ad nutum* (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by a manager with an A signatory power acting jointly with a manager with a B signatory power.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, provided that at least one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that such majority includes the vote of at least one manager with an A signatory vote. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In case of emergency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole manager, (ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power or (iii) as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The sole manager or, as the case may be, the managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

13.4 Notwithstanding any other provisions under the Articles, the following matters shall exclusively be undertaken by the Company with prior shareholder consent:

- investments by the Company exceeding an amount of EUR 100,000 on a case by case basis;
- incorporation of subsidiaries whether in Luxembourg or abroad;
- entry into and performance by the Company under agreements of any nature, the term of which exceeds 3 years and that create (capital) commitments for the Company in excess of EUR 100,000;
- entry into and performance by the Company under agreements of any nature and irrespective of their term, that create (capital) commitments for the Company in excess of EUR 100,000;
- entry into and performance by the Company under any contract or arrangement which is unusual, onerous or otherwise outside the normal activities of the Company;
- making of any payment by the Company otherwise than on an at arm's length basis;
- the sale or transfer of any shares in the capital of subsidiaries of the Company.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be authorized and distributed, at any time, by the sole manager or, as the case may be, the board of managers under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and
- (iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provisions

17. Reference is made to the provisions of the Law and of the law of 11 May 2007 regarding the incorporation of a société de gestion de patrimoine familial for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) that shall be allocated to the Company's nominal share capital account.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the officiating notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company for an indefinite period:

- Ms Lydia Chambers, company manager, born on 30 March 1964 in London, England, residing professionally at 111-115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, as a manager of the Company with an A signatory power;

- Mr Philippe Vanderhoven, company manager, born on 2 July 1971 in Racourt, Belgium, residing professionally at 111-115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, as a manager of the Company with a B signatory power; and

- Mr Jean-Yves Stasser, company manager, born on 16 September 1971 in Hermalie-sous-Argenteau, Belgium, 111-115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, as a manager of the Company with a B signatory power;

2. The registered office of the Company is set at 111-115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier août,

par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Sisolanti Limited, une société commerciale (business company) des Îles Vierges Britanniques constituée dans les Îles Vierges Britanniques en tant que société commerciale (BC) immatriculée sous le numéro 1579379, ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, organisée sous la forme d'une société de gestion de patrimoine familial, dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Jacaranda S.à r.l., SPF" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), et par la loi du 11 mai 2007 relative à la constitution d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous réserve des dispositions de l'article 13.4. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la constitution d'une société de gestion de patrimoine familial.

3.2 Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les actifs et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.3 La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007 relative à la constitution d'une société de gestion de patrimoine familial, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

3.4 La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes sortes.

3.5 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (excepté par voie d'offre publique) et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct toute aide, prêts, avances ou garanties.

3.6 La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.7 De façon générale, la Société prendra toutes mesures et réalisera toutes opérations qu'elle jugera utiles à la réalisation ou au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la constitution d'une société de gestion de patrimoine familial.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il pourra être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s). En cas de pluralité de gérants, les gérants formeront un conseil de gérance. Chaque gérant se verra conférer soit un pouvoir de signature A soit un pouvoir de signature B.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans aucun motif).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société ou par un gérant qui dispose d'un pouvoir de signature A et qui agit conjointement avec un gérant qui dispose d'un pouvoir de signature B.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir eu une parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, à condition qu'au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B soient présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées, à condition que cette majorité comprenne le vote d'au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de pouvoir s'entendre et se parler. La participation à la réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et auront force exécutoire comme si elles avaient été valablement adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par (i) la seule signature du gérant unique, (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B ou (iii) le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle(s) ou conjointe(s) de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Le gérant unique ou, le cas échéant, les gérants, ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les présents Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront uniquement prises à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.4. Nonobstant toutes autres dispositions prévues par les Statuts, les sujets suivants ne seront entrepris par la Société qu'avec le consentement préalable de l'associé ou des associés:

- les investissements effectués par la Société qui sont supérieurs au montant de 100.000 EUR au cas par cas;
- la constitution de filiales que ce soit à Luxembourg ou à l'étranger;
- la conclusion par la Société de contrats de toute nature, dont la durée est supérieure à 3 ans et qui créent des engagements (en capital) pour la Société supérieurs à 100.000 EUR;
- la conclusion par la Société de contrats de toute nature et sans tenir compte de leur durée, qui créent des engagements (en capital) pour la Société supérieurs à 100.000 EUR;
- la conclusion par la Société de tout contrat ou arrangement qui est inhabituel, onéreux ou bien qui sort du cadre des activités normales de la Société;
- tout paiement par la Société fait autrement que dans des conditions normales de marché;
- la vente ou la cession de toutes parts sociales dans le capital des filiales de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance doit préparer le bilan et le compte de résultat de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes pourront être autorisés et distribués à tout moment, par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, selon les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale; et
- (iii) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Dispositions générales

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique prévue par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi et à la loi du 11 mai 2007 relative à la constitution d'une société de gestion de patrimoine familial.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) qui seront affectés au compte de capital social nominal de la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) soit à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société du fait de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Lydia Chambers, gérante de sociétés, née le 30 mars 1964 à Londres, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 111-115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec un pouvoir de signature A;

- M. Philippe Vanderhoven, gérant de sociétés, né le 2 juillet 1971 à Racourt, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 111-115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec un pouvoir de signature B; et

- M. Jean-Yves Stasser, gérant de sociétés, né le 16 septembre 1971 à Hermalie-sous-Argenteau, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 111-115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec un pouvoir de signature B.

2. Le siège social de la Société est établi au 111-115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 04 août 2014. Relation: EAC/2014/10794. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014185650/460.

(140209047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Rialto SCS Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 192.027.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of November,
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Al Breck CI Partnership, LP, an exempted limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the Founding Shareholder),

here represented by Mr Régis Galiotto, with professional address at Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on November 4, 2014.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Rialto SCS Manager S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is “Rialto SCS Manager S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons

holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 6:00 p.m.. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet in Luxembourg upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two (2) Managers at least one (1) of which must be a category A Manager and one (1) of which must be a category B Manager (ii) the single signature of any manager, but only for transactions up to an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) on a per transaction basis, or as the case may be, (iii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may indemnify any Manager and his/her/its heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of his/her/its being or having been a Manager of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/her/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, gross negligence or willful misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s)), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s)) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) and ends on December thirty-first (31st) of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provision

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at two (2);

(b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:

- Ms Liat Feldman, born on June 7, 1974 in Israel, with professional address at 790 NW 107 Avenue, Suite 400, Miami, FL 33172, United States of America;

and the following person is appointed as manager of the Company having a B signatory power:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 103.336;

(c) that the members of the Board are appointed for an unlimited period;

(d) that Ms Liat Feldman, prenamed, is appointed as chairman of the Board for an unlimited period; and

(e) that the address of the registered office of the Company is set at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sixième jour de novembre,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Al Breck CI Partnership, LP, une société à responsabilité limitée exemptée régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman (l'Associé Fondateur),

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 novembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêté comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société; conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel s'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Rialto SCS Manager S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "Rialto SCS Manager S.à r.l.". La société est une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'une seul (1) Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant des emprunts de la Société et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments pour une gestion efficace de ses investissements et pour la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la société. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 5. Siège Social. La siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plus d'une (1) personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cession de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 18:00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué un pouvoir de signature A ou un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question

Les réunions du Conseil se tiennent au Luxembourg après convocation par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

L'avis de convocation écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et à l'endroit prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés

En cas de parité des votes, le Président de la réunion aura une voix prépondérante. Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg. Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants dont au moins l'un (1) des deux doit être un Gérant de catégorie A et au moins l'un (1) des deux doit être un Gérant de catégorie B, (ii) la seule signature d'un Gérant, mais uniquement pour les transactions d'un montant maximum de cinq mille euros (EUR 5.000,-) par transaction ou, le cas échéant, (iii) par la seule signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du (des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société peut indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui/elle en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il/elle sera impliqué(e) en raison du fait qu'il/elle a été ou qu'il/elle est Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de par laquelle il/elle n'est pas en droit d'être indemnisé(e), excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il/elle sera finalement jugé(e) responsable de fraude, négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne a droit.

Art. 19. Commissaire(s). Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé

Les Associés nomment le(s) commissaire(s), s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté

des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) le commissaire de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil, ou le cas échéant au Gérant Unique, que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;

(iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit aux douze mille cinq cent (12.500) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500 -) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- Madame Liat Feldman, née le 7 juin 1974 en Israël, ayant son adresse professionnelle au 790 NW 107 Avenue, Suite 400, Miami, FL 33172, Etats-Unis d'Amérique;

et la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 103.336 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-);

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une durée illimitée;

(d) Madame Liat Feldman, prénommée, est nommée comme Président du Conseil pour une durée illimitée; et

(e) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53202. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185159/680.

(140208037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.093.

In the year two thousand and fourteen, the sixth day of November, before us, Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ingersoll-Rand Lux Roza, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90 093 and having a share capital of USD 2,757,419,450 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 November 2002, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 14 of 8 January 2003. The articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 November 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90 053, (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address in Echternach, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of two billion, seven hundred and fifty seven million, four hundred and nineteen thousand, four hundred and fifty United States Dollars (USD 2,757,419,450) to an amount of one hundred and fifteen thousand United States Dollars (USD 115,000) by way of repurchase and subsequent cancellation by the Company of one hundred and ten million, two hundred and ninety two thousand, one hundred and seventy eight (110,292,178) shares in its capital held by the Sole Shareholder, such shares having an aggregate nominal value of two billion seven, hundred and fifty seven million, three hundred and four thousand, four hundred and fifty United States Dollars (USD 2,757,304,450), and the payment to the Sole Shareholder of the aggregate nominal value of two billion, seven hundred and fifty seven million, three hundred and four thousand, four hundred and sixty seven United States Dollars (USD 2,757,304,467) in respect of the repurchased and cancelled shares which includes the share premium associated with them (in an amount of USD 17) by way of the assignment to the Sole Shareholder by the Company of notes receivable in an aggregate amount equal to the value of the cancelled shares;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the repurchased and cancelled shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder of the Company, here represented takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder here represented considering itself duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder expressly consents to the repurchase of one hundred and ten million, two hundred and ninety two thousand, one hundred and seventy eight (110,292,178) shares by the Company and the Sole Shareholder accordingly resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of two billion, seven hundred and fifty seven million, four hundred and nineteen thousand, four hundred and fifty United States Dollars (USD 2,757,419,450) to an amount of one hundred and fifteen thousand United States Dollars (USD 115,000) by way of repurchase and subsequent cancellation by the Company of one hundred and ten million, two hundred and ninety two thousand, one hundred and seventy eight (110,292,178) shares in its capital held by the Sole Shareholder, such shares having an aggregate nominal value of two billion, seven hundred and fifty seven million, three hundred and four thousand, four hundred and fifty United States dollars (USD 2,757,304,450), and the payment to Sole Shareholder of the aggregate nominal value of two billion seven hundred and fifty seven million, three hundred and four thousand, four hundred and sixty seven United States Dollars (USD 2,757,304,467) in respect of the repurchased and cancelled shares including the share premium associated with them (in an amount of USD 17) by way of the assignment to the Sole Shareholder by the Company of a receivable in an aggregate amount equal to the value of the cancelled shares (and the share premium associated with them) being repurchased and cancelled.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 6. The Company’s corporate capital is fixed at one hundred and fifteen thousand United States dollars (USD 115,000.-) represented by four thousand, six hundred (4,600) shares in registered form with a par value of twenty five United States dollars (USD 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the repurchased and cancelled shares in the register of shareholders of the Company

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le sixième jour de novembre, par devant nous, Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Ingersoll-Rand Lux Roza, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 093 et disposant d’un capital social de USD 2.757.419.450 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 14 le 8 janvier 2003. Les statuts (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 novembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 053 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée privée, de résidence professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Diminution du capital social de la Société de son montant actuel de deux milliards sept cent cinquante-sept millions quatre cent dix-neuf mille quatre cent cinquante dollars américains (USD 2.757.419.450) à un montant de cent quinze mille dollars américains (USD 115,000) par voie de rachat et d'annulation subséquente par la Société de cent dix millions deux cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-dix-huit (110.292.178) parts sociales dans son capital détenues par l'Associé Unique, lesdites parts sociales ayant une valeur nominale totale de deux milliards sept cent cinquante-sept millions trois cent quatre mille quatre cent cinquante dollars américains (USD 2.757.304.450), et le paiement à l'Associé Unique de la valeur nominale totale de deux milliards sept cent cinquante-sept millions trois cent quatre mille quatre cent soixante-sept dollars américains (USD 2.757.304.467) pour les parts sociales rachetées et annulées et la prime d'émission qui leur est associée (d'un montant de USD 17) par voie d'affectation par la Société à l'Associé Unique d'une créance équivalente à la valeur des parts sociales annulées;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique de la Société, ici représenté, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique ici représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique consent expressément au rachat de cent dix millions deux cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-dix-huit (110.292.178) parts sociales par la Société et l'Associé Unique décide en conséquence de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de deux milliards sept cent cinquante-sept millions quatre cent dix-neuf mille quatre cent cinquante dollars américains (USD 2.757.419.450) à un montant de cent quinze mille dollars américains (USD 115,000) par voie de rachat et d'annulation subséquente par la Société de cent dix millions deux cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-dix-huit (110.292.178) parts sociales dans son capital détenu par l'Associé Unique, lesdites parts sociales ayant une valeur nominale totale de deux milliards sept cent cinquante-sept millions trois cent quatre mille quatre cent cinquante dollars américains (USD 2.757.304.450), et le paiement à l'Associé Unique de la valeur nominale totale de deux milliards sept cent cinquante-sept millions trois cent quatre mille quatre cent soixante-sept dollars américains (USD 2.757.304.467) pour les parts sociales rachetées et annulées ainsi que la prime d'émission qui leur est associée (d'un montant de USD 17) par voie d'affectation par la Société à l'Associé Unique d'une créance d'un montant total équivalent à la valeur des parts sociales annulées (et de la prime d'émission qui leur est associée) faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent quinze mille dollars américains (USD 115.000,-), représenté par quatre mille six cents (4.600) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI le présent acte notarié est passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec le notaire, le présent acte original. Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184261/167.

(140207395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.052.

In the year two thousand and fourteen, the fourteenth of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company Meltem S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 175063,

here represented by Mrs. Cristiana VALENT, employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Skiron S.à r.l.", with its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 175052, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 7, 2012, published in the Mémorial C number 756 of March 28, 2013, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on September 11, 2014, published in the Mémorial C number 3173 of October 30, 2014, and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of five thousand and three hundred United States Dollars (USD 5,300.-) in order to raise it from its present amount of five hundred fifty seven thousand five hundred and twenty United States Dollars (USD 557,520.-) to five hundred sixty two thousand eight hundred and twenty United States Dollars (USD 562,820.-) by the issue of five thousand and three hundred (5,300) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Payment

The company's capital increase has been fully paid by the sole shareholder, pre-named, by contribution in cash of five thousand and three hundred United States Dollars (USD 5,300.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased.

The amount of five thousand and three hundred United States Dollars (USD 5,300.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The corporate capital is set at five hundred sixty two thousand eight hundred and twenty United States Dollars (USD 562,820.-) represented by five hundred sixty two thousand eight hundred and twenty (562,820) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each."

183983

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued valued EUR 1,100.-.

The contribution is valued at EUR 4,252.49.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Meltem S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 175063,

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Skiron S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 175052, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 756 du 28 mars 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 11 septembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3173 du 30 octobre 2014, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à hauteur de cinq mille trois cent Dollars des Etats-Unis (USD 5.300,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-sept mille cinq cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 557.520,-) à cinq cent soixante-deux mille huit cent vingt Dollars des Etats Unis (USD 562.820,-) par l'émission de cinq mille trois cent (5.300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Paiement

L'augmentation de capital de la société a été intégralement payée par l'associée unique, pré-nommée, par versement en espèces de cinq mille trois cent Dollars des Etats-Unis (USD 5.300,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté.

La somme de cinq mille trois cent Dollars des Etats-Unis (USD 5.300,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante-deux mille huit cent vingt Dollars des Etats Unis (USD 562.820,-) représenté par cinq cent soixante-deux mille huit cent vingt (562.820) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de 1.100,-EUR.

L'augmentation de capital a été évalué à 4.252,49- EUR.

183984

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2014. Relation GRE/2014/4531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014185184/100.

(140208188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Emanuel S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.260.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 novembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme EMANUEL S.A., dont le siège social à L-1118 Luxembourg, 5, Rue Aldrigen, a été dénoncé en date du 22 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Maître Catherine Delsaux Schoy

Le liquidateur

Référence de publication: 2014187535/13.

(140209759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Sagittarius Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.176.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 novembre 2014

1. Monsieur Alexandre Warnier a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.
2. Madame Nicola Foley a démissionné de son mandat de gérante avec effet immédiat.
3. Madame Karolina Dziemianczyk a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.
4. Monsieur Joël Cardenas, administrateur de sociétés, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec effet immédiat.
5. Madame Karen Wright, administrateur de sociétés, née à St Andrew (Jamaïque), le 11 avril 1978, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérante pour une durée indéterminée avec effet immédiat.
6. Monsieur Imede El Moudden, administrateur de sociétés, né à Mont-Saint-Martin (France), le 22 mai 1988, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec effet immédiat.
7. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sagittarius Acquisition S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014184480/27.

(140207847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.
